

Créée en 1994, l'association Loger Marseille Jeunes intègre, depuis le 30 novembre 2012, cinq autres associations partageant les mêmes motivations. Cette fusion permettant une mutualisation de moyens et une plus grande efficacité d'action a été rendue obligatoire par une loi de 2009 exigeant aux associations d'avoir des agréments non plus préfectoraux, mais ministériels.

Impulsée par quelques amis issus du groupe Lafarge, l'association Loger Marseille Jeunes, créée en 1994, a pour objet de soutenir matériellement et psychologiquement des personnes confrontées à la précarité et à la pauvreté, mais également des personnes en situation de handicap, notamment par la mise à disposition de logements favorisant l'insertion et la cohésion sociale. « Nous souhaitons proposer un logement locatif privé à un jeune à un prix très social et pour une durée suffisamment longue afin de lui offrir une période de stabilité, support de construction sociale », a expliqué le président de l'association, Hubert Dubourg. Il s'agit également d'offrir à un jeune en situation de handicap un logement adapté lui permettant d'avoir une vie sociale autonome et de mettre en œuvre un dispositif d'accompagnement, afin qu'il puisse devenir acteur de son propre développement. Depuis sa création, l'association loue des appartements à des organismes accueillant des jeunes en difficulté. « A ce jour, plus de deux cents personnes ont été hébergées ; toutes ont un projet et bénéficient d'un suivi assuré par des organismes de travail social », a précisé le responsable de la structure. Ce sont en l'occurrence l'Association pour la réadaptation

■ ASSOCIATION LOGER MARSEILLE JEUNES

Une seule entité pour une vocation partagée



sociale (ARPS), l'Habitat alternatif social (HAS), l'Addap 13, Hospitalité pour les femmes (HPPF), l'Association d'aide aux jeunes travailleurs (AAJT), Bois Fleuri et l'association Solidarité Réhabilitation. Tous les six mois, un point est effectué avec les différents partenaires sociaux sur l'avancement des travaux. L'association Loger bénéficie du soutien de différents mécènes comme Lafarge, Gagneraud, Daher, SFR, Axa et du concours des collectivités. Participent également à cette action : la Caisse des dépôts, la banque Martin Maurel, le Crédit mutuel, la Banque Populaire, la Caisse d'épargne, le CIL, la SACIPAP et l'Apec 1 %.

Une carence de logements

L'association Loger doit produire des logements privés dans le cadre de la loi Besson, afin de mettre en œuvre ses missions. Or, la structure a été

confrontée au fil du temps à un manque récurrent de logements, sans compter qu'il est désormais obligatoire d'acquiescer un agrément ministériel de maîtrise d'ouvrage d'insertion. La loi de 2009 contraint en effet les associations à disposer de cet agrément, alors qu'elles bénéficiaient auparavant d'agréments préfectoraux, ce qui nécessite de disposer de différents éléments comme d'une surface financière, de compétences techniques et d'une expertise immobilière. Ce sont les deux raisons pour lesquelles l'association Loger Marseille Jeunes, labellisée « Gouvernance et gestion responsable des associations et fondations » par l'Afnor en juin 2010 et agrémentée « Maîtrise d'ouvrage » par arrêté du 1er août 2011, a fusionné avec cinq de ses pairs : Loger Marseille Provence créée en 1997 à l'initiative des anciens élèves de l'Ecole Centrale Paris et du CJD Mar-

seille, Amicale des anciens de Gagneraud (Agape), Loger Alpha 13 (Aide au logement des personnes handicapées) et Loger Pélican. Toutes ces associations, qui partagent les mêmes motivations, la même éthique et le même mode de fonctionnement demeurent convaincues du caractère d'utilité sociale et économique du regroupement et ont donc décidé d'étendre la mutualisation de leurs projets grâce à une fusion. Elles y ont d'ailleurs été encouragées par les pouvoirs publics et la Fondation Abbé Pierre.

Une nouvelle entité

La nouvelle association, qui résulte de cette fusion entérinée lors d'une assemblée générale, a réuni les présidents et les membres du bureau des diverses structures en présence d'Arlette Fructus, adjointe au maire déléguée au Logement. « Ce n'est pas un mariage. C'est une naissance à laquelle nous assistons », a-t-elle confié. Avec ces différentes entités, Loger Marseille Jeunes, qui était auparavant la plus importante structure en termes d'effectifs, rassemble désormais plus de deux cents membres. « Notre objectif n'est pas uniquement de gérer, mais d'entreprendre des projets », a assuré Hubert Dubourg. Afin de mener à bien sa mission sur le territoire de la communauté urbaine, il est désormais plus aisé pour la structure, qui détient onze appartements depuis sa fusion, de trouver un immeuble et de le restaurer.

✎ JEAN-PIERRE ENAUT